

8 AVRIL 2025

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au centre communautaire de Cap d'Espoir à laquelle sont présents mesdames les conseillères Allyson Cahill-Vibert, Gaétane Hautcoeur et Doris Réhel et messieurs les conseillers Michel Rail, Yannick Cloutier, Jonathan Côté et Stephane Mercier sous la présidence du maire, monsieur Daniel Leboeuf. Est également présente madame Caroline Dégarie, assistante-greffière.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 19 h 02.

RÉS. NO. 099-2025 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

RÉS. NO 100-2025 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 ET 19 MARS 2025

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire tenues les 4 et 19 mars 2025 soient approuvés tels que rédigés par le greffier par intérim et l'assistante-greffière.

MOT DU MAIRE

Monsieur le maire revient sur le sujet de la situation à l'hôtel de ville. Il mentionne que la Ville est toujours en recrutement pour plusieurs postes. Un directeur général par intérim a été trouvé. Elle travaille fort pour combler les postes d'inspecteur en bâtiment et de coordonnateur à la vie culturelle.

Il explique qu'avec l'équipe réduite actuellement en place, il peut y avoir des délais dans le traitement des demandes, mais que la Ville travaille fort pour rétablir la situation avant le début de la belle saison.

Il fait également part d'événements à venir sur le territoire de la ville de Percé, soit :

- la soupe du Carême à Percé;
- la Fête des semences à Cap d'Espoir.

RÉS. NO. 101-2025 : APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve la liste des déboursés pour la période du 27 février au 26 mars 2025, au montant de 115 562,81 \$, la liste des comptes à payer au 31 décembre 2024, au montant de 10 053,72 \$, et la liste des comptes à payer au 27 mars 2025, au montant de 132 615,47 \$.

RÉS. NO. 102-2025 : ADOPTION DU BUDGET OMH RÉVISÉ

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter le nouveau budget révisé de l'OMH en date du 24 février 2025 dont les dépenses s'établissent à 360 672 \$ et les revenus à 341 540 \$ incluant la contribution de la société d'habitation du Québec de 172 189 \$ auxquels s'ajoute la contribution de la Ville de Percé de 19 132 \$.

RÉS. NO. 103-2025 : POSTE TEMPORAIRE À LA RÉCEPTION POUR REMPLACEMENT DE VACANCES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'engagement temporaire de madame Renée Laurendeau au poste de réceptionniste et adjointe administrative pour une période de trois semaines.

RÉS. NO. 104-2025 : POSTE TEMPORAIRE À LA PRÉSIDENCE D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de désigner madame Gemma Vibert en tant que présidente d'élection pour le scrutin du 2 novembre 2025 et de lui accorder la rémunération selon contrat à intervenir en accord avec l'autorisation de la Commission municipale du Québec.

RÉS. NO. 105-2025 : COTISATION 2025 : TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LA CÔTE DE GASPÉ

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de s'acquitter des frais de cotisation aux services Transport adapté et collectif de la Côte de Gaspé au montant de 12 726 \$.

RÉS. NO. 106-2025 : RENOUVELLEMENT DE BAIL : ÉCOLE DE PERMACULTURE DE VAL D'ESPOIR

CONSIDÉRANT QUE l'entente liant la Société de développement économique de Percé à la Ville de Percé pour l'occupation de locaux au centre communautaire de Val d'Espoir pour le projet d'école de permaculture vient à terme le 1^{er} juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les parties peuvent, jusqu'à 30 jours précédant cette échéance, y apporter des modifications, ajouts ou retrait des clauses y figurant;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est en restructuration et ne nécessitera plus autant de locaux pour atteindre ses nouveaux objectifs;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à la renégociation de cette entente et d'autoriser le maire M. Daniel Leboeuf et le greffier par intérim, M. Claude Panneton à signer ledit document suite à approbation du conseil.

RÉS. NO. 107-2025 : RECOMMANDATION D'EMBAUCHE DE 4 NOUVEAUX POMPIERS

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stephane Mercier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'engagement de Mathias Tousignant-Berry, Lucie Warren, Hunter Thibaut et Sébastien Graveline à titre de pompier-pomprière à temps partiel pour le service de sécurité incendie de la Ville de Percé.

RÉS. NO. 108-2025 : APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT DE LA CASERNE 61 DE BARACHOIS

CONSIDÉRANT la distance de 24 km entre la caserne 61 et le poste d'approvisionnement du garage municipal;

CONSIDÉRANT la demande des pompiers de la caserne 61 de Barachois de disposer d'un moyen pratique pour l'approvisionnement en carburant de leurs véhicules d'urgence;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stephane Mercier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à une demande de soumission auprès du fournisseur actuel de la Ville de Percé pour l'installation d'un réservoir, avec contrôle électronique des prélèvements, à la caserne 61 de Barachois.

**RÉS. NO. 109-2025 : ENTENTE AVEC STELLAIRE INC :
UTILISATION DU TERRAIN DE LA STATION DE POMPAGE 2**

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie Stellaire pour l'installation temporaire d'un poste de branchement électrique sur le lot 5 083 790 pour approvisionner leur chantier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Daniel Leboeuf de permettre à Stellaire inc d'installer ce poste et d'autoriser monsieur Jason Quirion, directeur des travaux publics par intérim, à signer l'entente à cet effet.

IL EST ENSUITE PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et adopté à la majorité d'amender la proposition et de demander un loyer de 500 \$ par mois pour cet usage.

IL EST ENSUITE PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la signature de l'entente avec amendement.

**RÉS. NO. 110-2025 : CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PRACIM – VOLET 1 POUR LA CONSTRUCTION
D'UN ENTREPÔT MULTIFONCTIONNEL SUR LE SITE DU GARAGE MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'autoriser le maire Daniel Leboeuf à signer pour et au nom de la Ville de Percé l'addenda n° 1 à la convention d'aide financière intervenue avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relative à l'octroi d'une aide financière de 3 115 820 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme de construction et d'amélioration d'infrastructures municipales, et ce pour la construction d'un entrepôt multifonctionnel sur le site du garage municipal.

**RÉS. NO. 111-2025 : GROUPEMENT FORESTIER ROCHER PERCÉ INC :
PERMISSION DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA COMMUNE**

CONSIDÉRANT les travaux prévus en 2025 par le Groupement Forestier Rocher Percé inc sur plusieurs terrains privés desservis par le chemin municipal non-entretenu dit route de la Commune, il est demandé au conseil de permettre à cette entreprise d'emprunter ce chemin municipal et d'y procéder, à leurs frais, aux travaux nécessaires pour y permettre la circulation des véhicules forestiers.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de reporter le point afin d'obtenir plus d'information.

**RÉS. NO. 112-2025 : AUTORISATION : DEMANDE DE TELUS À LA CPTAQ
POUR ÉRECTION D'UNE TOUR À VAL D'ESPOIR**

Recommandation et avis de conformité concernant une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture afin de permettre l'implantation d'une tour de télécommunication.

CONSIDÉRANT QUE TELUS Communications Inc. a déposé une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise l'implantation d'une tour de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a étudié la demande en se basant sur les 11 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle a conclu qu'elle est conforme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été jugée conforme aux règlements municipaux, aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document réglementaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de transmettre une recommandation favorable et un avis de conformité de la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture par rapport au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire à la CPTAQ et d'autoriser le maire M. Daniel Leboeuf et le greffier par intérim, M. Claude Panneton à signer ledit document.

**RÉS. NO. 113-2025 : AUTORISATION : INSTALLATION D'UNE PLAQUE
ÉDUCATIVE SUR LA ZOOSTÈRE MARINE À BARACHOIS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de permettre à l'organisme ZIP Gaspésie d'installer un panneau éducatif sur la protection de la zoostère marine et son environnement sur le lot 4 900 454 appartenant à la Ville de Percé, à l'emplacement de l'actuelle halte routière municipale.

**RÉS. NO. 114-2025 : DÉSIGNATION URBANISTE APUR :
UN NOUVEL INSPECTEUR NOUS SERA AFFECTÉ SPÉCIALEMENT**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'ajouter à la liste des officiers en urbanisme les noms de Ms. Gabriel Stein et Samy Kaâniche.

RÉS. NO. 115-2025 : AVENANT AU CONTRAT DE LA FIRME APUR : HAUSSE DES HEURES DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'agréer à l'avenant visant à ajuster les modalités prévues à l'offre de services 2411-177 datée du 14 décembre 2024 pour que la section de l'offre de services intitulée « Modalités et honoraires professionnels » pour rehausser la prestation de la ressource dédiée pour 4 jours par semaine, à raison de 7,5 heures par jour, pour un total de 30 heures, et ce, aux mêmes modalités et conditions prévues à l'offre de service initiale.

**RÉS. NO. 116-2025 : PERMIS D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE :
GARAGE ISOLÉ AU VILLAGE DE PERCÉ**

CONSIDÉRANT que le CCU recommande d'accorder la construction de ce bâtiment accessoire conditionnellement aux corrections à apporter aux dimensions pour se conformer aux exigences du plan d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et adopté à la majorité d'accorder la permission de construction dudit bâtiment sur le lot 6 631 113 et d'enlever la condition émise.

Madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert désire inscrire sa dissidence.

**RÉS. NO. 117-2025 : DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME :
SALON DÉGUSTATION AUVAL**

CONSIDÉRANT que le CCU recommande la dérogation mineure au règlement d'urbanisme pour autoriser un comptoir de dégustation (grille de spécification 065-A);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure pour le demandeur sur le lot 5 616 680.

**RÉS. NO. 118-2025 : DEMANDE DE DÉROGATION AU PLAN DE ZONAGE :
DROIT D'USAGE CAMPING LOT 5 616 508**

CONSIDÉRANT que le CCU ne recommande pas cette demande de dérogation au règlement d'urbanisme pour permettre l'implantation d'un terrain de camping (grille de spécification 071-HA)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de reporter le point à une prochaine séance.

RÉS. NO. 119-2025 : AFFICHAGE - POSTE SAISONNIER (ÉTÉ) TEMPS COMPLET D'AGENT(E) À L'ACCUEIL TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'affichage d'un poste saisonnier (été) temps complet d'agent(e) à l'accueil touristique pour compléter l'équipe d'agentes à l'accueil du bureau d'information touristique

RÉS. NO. 120-2025 : ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2025 – TOURISME COMMERCE ROCHER-PERCÉ

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville de Percé à TCRP pour un montant de 574,88 \$.

RÉS. NO. 121-2025 : GYMNASSE DE L'OASIS DE PERCÉ : PAIEMENT DES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT l'urgence perçue par les conseillers et conseillères à la suite des commentaires concernant la toiture du gymnase du centre communautaire de l'Oasis de Percé lors de la séance du 4 mars dernier;

CONSIDÉRANT la position unanime des conseillers et conseillères réunis hors conseil demandant au maire d'intervenir;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573 de la LCV permet au maire d'engager des dépenses pour force majeure sans soumettre au préalable la question au conseil lorsque la sécurité des personnes et l'intégrité des immeubles de la municipalité sont en jeu;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du gymnase et le déneigement du toit en urgence ont été effectués le 5 mars sans appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner les dépenses engagées par le maire Daniel Leboeuf pour prévenir les risques à la sécurité des citoyens et les dommages éventuels au toit de l'Oasis et d'approuver le paiement des factures n°682193 et n°9900 pour le déneigement du toit en urgence au montant total de 8 717,15 \$ taxes incluses et d'approprier les crédits nécessaires dépense par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités de fonctionnement

RÉS. NO. 122-2025 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : FÊTE DES SEMENCES 2025 À CAP D'ESPOIR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ à l'organisme Produire la Santé Ensemble pour la tenue de l'événement Fête des semences 2025 à Cap d'Espoir le samedi 12 avril 2025 ainsi que le prêt de deux chapiteaux mobiles.

RÉS. NO. 123-2025 : DEMANDE D'APPUI : TABLE DE CONCERTATION SUR L'AVENIR DE LA VILLA FRÉDÉRIC JAMES

CONSIDÉRANT l'héritage et l'historique de Percé dans le domaine des arts visuels de toutes sortes : peinture, photographie, graphisme, gravure, cinéma et arts médiatiques et autres;

CONSIDÉRANT QUE l'animation d'un lieu comme la Villa Frédéric James mérite l'implication de représentants locaux œuvrant dans le domaine des arts visuels;

CONSIDÉRANT qu'un organisme local serait idéalement placé pour assumer le fonctionnement de cet espace;

CONSIDÉRANT l'incertitude quant à la vocation prochaine de la Villa Frederic James;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'appuyer les démarches de la table de concertation pour l'avenir de la

Villa Frederic James afin de déterminer et d'établir une structure organisationnelle capable d'assurer le maintien et le rayonnement des arts visuels gaspésiens.

Affaires nouvelles :

RÉS. NO. 124-2025 : fermeture du point de services de la Caisse populaire Desjardins à Percé

Considérant l'annonce de la fermeture prochaine du comptoir de services et du retrait du guichet automatique du point de services de la Caisse Populaire Desjardins du Littoral Gaspésien

Considérant l'usage non négligeable de ces services par la population et, en période estivale, par les nombreux visiteurs ainsi que les commerces qui les accueillent

Considérant la distance importante séparant le village du point de service voisin, 20 km et des soucis logistiques auxquels les commerçants et commerçantes du Village de Percé pour effectuer leurs dépôts et autres transactions

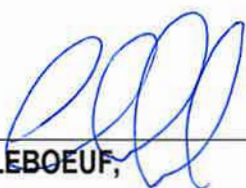
IL EST PROPOSÉ par Mme Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'offrir gracieusement à la Caisse Populaire Desjardins du Littoral Gaspésien l'usage d'un local ou partie de local dans un des édifices municipaux du village de Percé afin d'y aménager un centre de service automatisé (guichet automatique) et d'une chute sécurisée pour les dépôts

RÉS. NO. 125-2025 : **AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

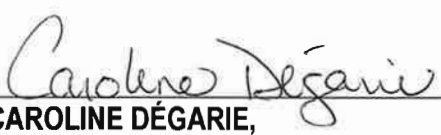
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de procéder sans plus tarder à l'affichage du poste de directeur des travaux publics.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

ADVENANT 20 H 11, madame la conseillère Gaétane Hautcoeur propose la levée de la présente séance.



DANIEL LEBOEUF,
MAIRE



CAROLINE DÉGARIE,
ASSISTANTE GREFFIÈRE

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.



DANIEL LEBOEUF,
MAIRE